

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération**

Séance du 7 février 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h10

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole** : Patrick AYACHE (représenté par Olivier LEGAIN), Florent BAILLY, Lucie BERNARD, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN, jusqu'au rapport n°9), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLILOLO (représenté par Marie-Thérèse MICHEL), Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO (jusqu'au rapport n°9), Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD (jusqu'au rapport n°9), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Françoise PRESSE, Jean SIMONDON, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°8).

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT - **Grand Besançon Métropole** : Catherine BARTHELET, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Aurélien LAROPPE, Martine LEOTARD, Christian MAGNIN-FEYSOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Nathan SOURISSEAU.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Frédérique BAEHR, Alain BLESSEMAILLE, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

DAACL : modalités de pilotage

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	16/01/2024	Favorable
Comité syndical	07/02/2024	Favorable

Rappel du contexte

En mai 2019, le SMSCoT a attribué à David LESTOUX & Associés le marché pour la réalisation du volet commercial du SCoT et la réalisation du DAAC.

En 2020, le prestataire a livré le diagnostic commercial du territoire et les enjeux, éléments qui ont été intégrés au diagnostic socio-économique du SCoT. Le diagnostic comprend l'analyse des 21 sites commerciaux existants.

En 2021, il a livré les éléments du PAS ainsi que les premières orientations. L'étude a été mise en pause en attendant la réalisation du PAS et la validation de la charte commerciale de GBM.

Aujourd'hui le PAS reprenant les éléments commerciaux a été débattu. La charte de GBM a été abandonnée. Le travail du prestataire peut reprendre. Toutefois, suite à l'abandon de la charte commerciale, il a été convenu en Bureau débat GBM que le DAACL constituerait le document de référence pour le SMSCoT mais également pour GBM, dans l'instruction des demandes d'autorisation commerciales émanant de la CDAC.

Après échange avec le prestataire, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage et de relancer la démarche par un atelier fin janvier 2024 permettant de clarifier les attentes des élus en matière de développement commercial.

Dans le même temps, le prestataire a transmis la mise à jour de sa proposition pour réaliser le volet logistique du DAACL qui n'était pas prévu lors de la consultation en 2019.

Propositions

Comité de pilotage :

- Jean-Paul MICHAUD
- Yves GUYEN,
- Catherine BARTHELET
- Marcel FELT
- Nicolas BODIN
- Frédérique BAHER
- Thierry MALEYSIEUX
- Vincent BALLOT
- Lorine GAGLILOLO

Le pilotage technique est assuré par le SMSCoT et la Direction de l'Aménagement économique de GBM.

Il est proposé que les travaux du comité de pilotage soient restitués dans les instances du SMSCoT et dans celles des EPCI, à leur demande. S'agissant de GBM, une restitution sera présentée en Bureau débat.

Avenant logistique

La proposition du prestataire fera l'objet d'un avenant n°4, les 3 avenants précédents ayant permis de reporter l'échéance du marché sans surcoût.

A l'unanimité, le Comité syndical valide les modalités proposées pour la réalisation du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.